

Concours externe de recrutement des professeurs des écoles Session 2007

Epreuve orale d'entretien

L'épreuve, affectée du coefficient 4 se déroule en deux parties consécutives, chacune des deux parties comptant pour moitié dans la note (cf. BOEN n°21 du 26 mai 2005).

Première partie	Deuxième partie
Préparation : 1 heure	
<p><u>Support</u> : dossier de quatre pages maximum fourni par le jury.</p> <p><u>Déroulement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé portant sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles - entretien avec le jury permettant de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles, et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation. <p><i>*Exposé : 10 minutes</i> <i>Entretien : 15 minutes</i></p>	<p><u>Support</u> choisi par le candidat : œuvre littéraire, expression musicale, réalisation ou document visuel (c.f BOEN n° 21 du 26 mai 2005).</p> <p><u>Déroulement</u> :</p> <p>Exposé (ou expression musicale) suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines choisi par le candidat au moment de l'inscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> - arts visuels - musique - littérature de jeunesse <p><i>*Exposé : 10 minutes</i> <i>Entretien : 15 minutes</i></p>

* si la durée de l'exposé est inférieure à 10 minutes, le temps restant est reporté sur l'entretien.

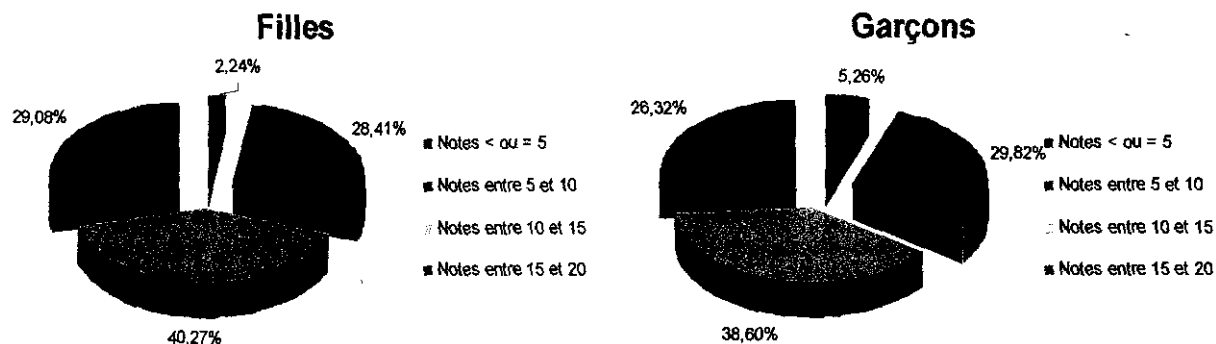
Quelques repères statistiques

Session 2007

candidats	2007	2006
Postes offerts	337 + 19 (3^{ème} concours)	380 + 21
TOTAL admissibles	771	895
Littérature	515	470
Arts visuels	123	185
Musique	133	205
3 ^{ème} voie	32	35

Répartition des candidats :

90,3% de candidates et 9,7% de candidats ont participé à l'ensemble du concours. Ce sont respectivement 88,54 % de candidates et 11,46 % de candidats qui ont présenté l'épreuve de littérature avec les répartitions de notes suivantes :



Analyse des résultats

Sur les 771 candidats admissibles, 764 candidats se sont présentés à l'épreuve orale d'admission soit (99,09%). Aucun retard n'a été signalé.

Notes	$N \leq 5$	$5 < n \leq 10$	$10 < n \leq 15$	$15 < n \leq 20$
Nombre de notes	14	216	313	221
Pourcentages	1,83%	28,27%	40,97%	28,93%
Moyenne générale	12,2			

- Le nombre de notes éliminatoires est très faible (14, soit 1,83%), et inférieur à la session 2006 (2,5%)
- La moyenne globale est quasi équivalente à celle de 2006. Elle est relativement élevée, ce qui témoigne d'une bonne préparation des candidats. Le nombre de notes supérieures à 15 le confirme également.
- La comparaison des moyennes des deux parties de l'épreuve (1^{ère} partie : 12,2 / 2^{nde} partie 12,3) ne montre pas d'écart important.
- Pour chaque option (arts visuels : 12,2 / musique : 12,4 / littérature de jeunesse 12,1), la moyenne reste voisine de cette moyenne globale, ce qui souligne la pertinence des choix effectués par les candidats.

Les conditions de l'épreuve

- L'audition des candidats s'est déroulée pendant 5,5 jours pour la littérature de jeunesse, 3,5 jours pour la musique, 3 jours pour les arts visuels, une journée pour la 3^{ème} voie.
- Les commissions sont constituées de trois examinateurs : un enseignant maître formateur ou conseiller pédagogique, un inspecteur de l'Education Nationale, un enseignant du second degré, soit deux spécialistes de chaque option.
- Ce concours étant public, des auditeurs libres peuvent assister à l'interrogation du candidat sous réserve que ce dernier ait donné son accord. 300 auditeurs libres ont été accueillis cette année

Remarques du jury sur la première partie de l'épreuve

Les candidats sont apparus engagés, sérieux et impliqués dans l'épreuve qui a été préparée correctement dans l'ensemble.

Constats

- Certains candidats ne parviennent pas à définir une problématique et à structurer leur exposé. D'autres effectuent un commentaire de texte, ce qui ne correspond pas à la nature de l'épreuve.
- Les connaissances apparaissent parfois très théoriques et sans lien avec le contenu du dossier. Des candidats ont une approche très superficielle des notions qu'ils citent dans leurs propos.
- La fragilité des connaissances sur les institutions en général et le système éducatif en particulier a été régulièrement relevée par les examinateurs.
- Quelques candidats – en petit nombre toutefois – ont manifesté une certaine désinvolture dans leur tenue et / ou leurs propos, oubliant qu'ils étaient évalués par un jury qui recrute de futurs enseignants.
- Certains candidats se sont laissés submerger par leur stress : débit de parole très rapide ou au contraire, hésitations multiples, voire blocage.

Conseils du jury

- Il convient, dans l'analyse du dossier, de mettre en regard les textes et de dégager une problématique afin d'éviter une description linéaire. Le candidat fera preuve de distanciation et mettra en évidence des perspectives à propos des textes.
- L'exposé sera également organisé : le candidat peut d'ailleurs annoncer le plan qu'il suivra.
- La référence à l'expérience professionnelle est évidemment conseillée sous réserve qu'elle s'articule avec les idées contenues dans le dossier, évite les généralités et soit mise en perspective.
- La capacité à entrer dans un véritable échange argumenté avec la commission est une qualité attendue. Elle permet d'apprécier si la réflexion du candidat est construite et argumentée mais aussi capable d'évoluer, de prendre en compte un élément nouveau, de percevoir ses limites ou ses contradictions.
- Le candidat veillera à soigner sa communication : le niveau de langue doit être correct excluant toute familiarité ; les notes rédigées lors de la préparation constitueront un aide mémoire mais ne seront pas lues ; le relâchement (vestimentaire ou dans les propos) est à proscrire. Il convient également de maîtriser la dimension émotionnelle liée aux enjeux de l'épreuve et instaurer un réel climat de communication.
- Les connaissances sur le système éducatif sont indispensables et doivent être actualisées. Les systèmes étrangers feront l'objet également de l'attention du candidat. Mais ces connaissances ne font pas l'objet d'une vérification pour elles-mêmes : ce n'est pas tel ou tel dispositif qui est important, mais son rapport avec les missions de l'école.
- On attend du candidat de la conviction et de l'authenticité dans le point de vue qu'il défend et argumente.

Conclusion

L'épreuve, en raison de sa diversité et de ses contraintes horaires nécessite une préparation minutieuse.

Le candidat doit être tout particulièrement attentif à la nécessaire ouverture que le jury attend de lui et suscitera par ses questions. En effet, l'entretien professionnel ne consiste pas en un contrôle de connaissances sur l'école mais doit permettre au candidat de montrer qu'il possède une vision globale de l'enseignement, des finalités de l'école et de ses enjeux.

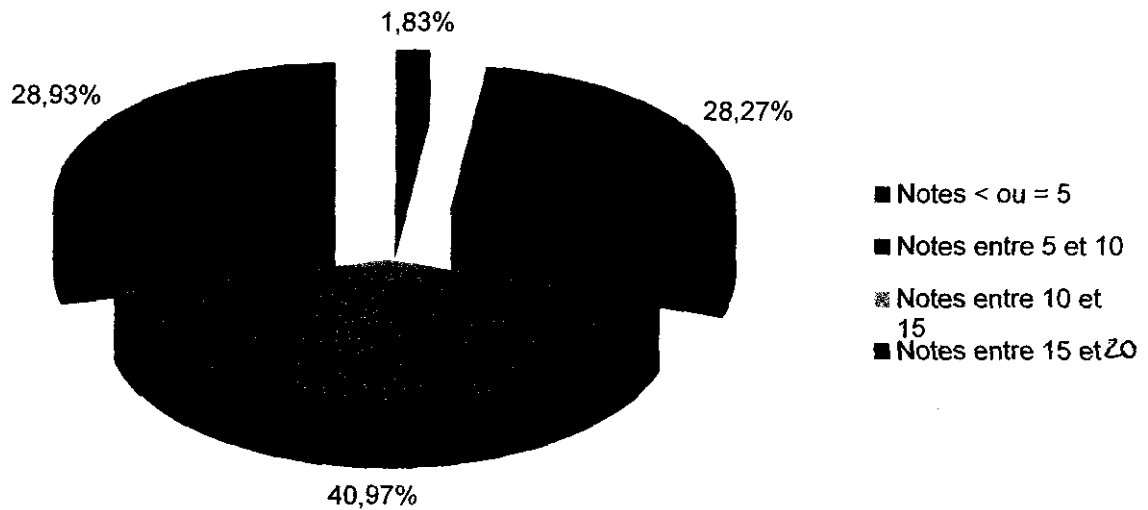
Par ailleurs, il convient de ne pas négliger la dimension relationnelle de l'épreuve. Ainsi le candidat veillera-t-il dans la mesure du possible à maîtriser ses émotions.

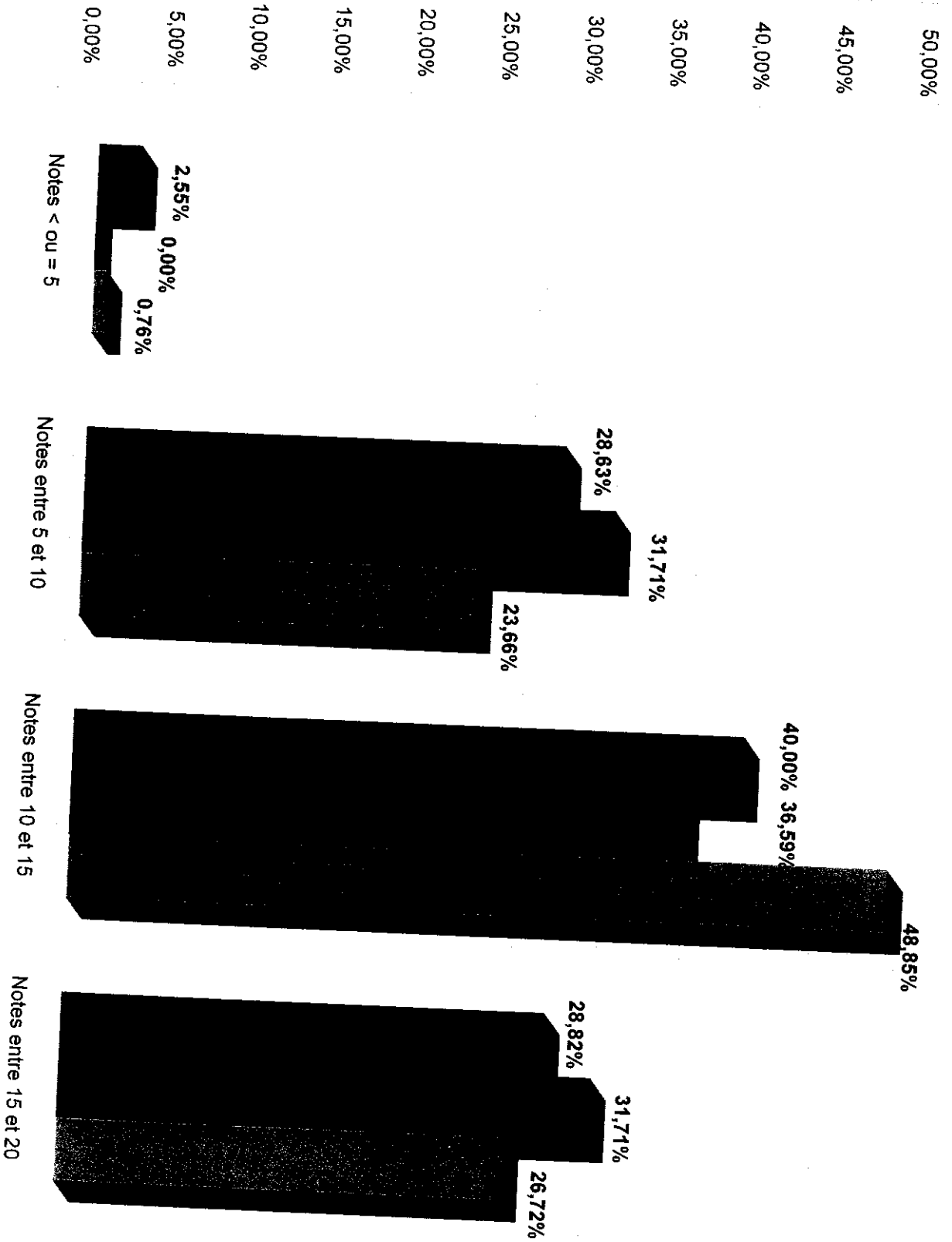
Epreuve orale du CERPE 2007

	1ère partie	2ème partie	Total
Littérature	12,1	12,1	12,1
Arts visuels	12,5	12,0	12,2
Musique	12,0	12,9	12,4

MOYENNE GÉNÉRALE : 12,2

Répartition des notes





- LITTÉRATURE
- ARTS VISUELS
- 🎵 MUSIQUE